

## Protocole sanitaire\* 2022 (au 05/01/2022) Accueil du public en visite ou pour un évènement Observatoire de la Côte d'Azur

\*sous réserve des directives gouvernementales

*Ce protocole pourra être modifié en cas d'évolution des mesures sanitaires dues à l'évolution de la situation sanitaire.*

- Contrôle du pass sanitaire (en fonction réglementation).
- Aménagement et nettoyage des locaux adaptés à la situation.
- Accès aux sanitaires et présence de gels hydro-alcoolique en libre-service sur l'ensemble du site.
- Application de jauge restreinte en visite guidée et des jauges de surface par personne à respecter.
- Distanciation physique et organisation de celle-ci (à l'exception des groupes familiaux).
- Port du masque obligatoire pour le personnel et pour le public à partir de 6 ans. Obligatoire à partir de 6 ans pour les scolaires
- Contrôle de la jauge et sécurisation des flux du public par inscription obligatoire et demande de listing.
- Adaptation du circuit de visite.
- Vigilance particulière lors des espaces de circulation étroits, ainsi qu'au maintien des portes ouvertes et à l'aération des locaux.
- Référent Covid de l'Observatoire de la Côte d'Azur : Jean-François BERNADAC, et désignation d'un référent du groupe.
- Equipement du personnel en protection et outils de communication (gel, masque, talkie-walkie).
- Possibilité de fermeture d'espaces afin de garantir des visites et évènements sécurisés.
- Paiement en ligne ou par virement.
- Rappel des mesures sanitaires à respecter en début de visite à l'oral et par de l'affichage sur place et par mail à l'inscription.
- Rappel au public par mail qu'en cas de symptômes d'annuler leur venue.
- Mesures prises en cas de personne présentant des symptômes.